

**OBJET :** Autorisation de signature de la convention de Gestion urbaine et sociale de proximité pour le quartier prioritaire Buisson-Gallouen

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°2017-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu les délibérations du Conseil métropolitain en date du 15 avril 2024 et du Conseil Municipal en date du 6 juin 2024 approuvant le contrat de ville - « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°2024-148 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2024 relative à la signature des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Vu la convention cadre de gestion urbaine de proximité sur le secteur Buisson-Gallouen signée en 2018,

Considérant que la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) menée sur le quartier prioritaire Buisson-Gallouen a vocation à améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants en articulant et coordonnant l'intervention des différents acteurs de proximité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la nouvelle convention de Gestion urbaine et sociale de proximité 2025-2030 annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N° 79

**OBJET** : Autorisation de signature de la convention de Gestion urbaine et sociale de proximité pour le quartier prioritaire Buisson-Gallouen

Porté par la Métropole Rouen Normandie, Le Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » constitue la convention cadre de l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires.

La thématique transversale de l'amélioration du cadre de vie comporte un volet **Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)**, dont l'objectif est la coordination partenariale de l'ensemble des acteurs de proximité dans le but d'assurer un bon fonctionnement social et urbain dans le quartier. Cet outil de la politique de la ville a vocation à être en cohérence et en articulation avec l'ensemble des dispositifs, dont l'usage de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui permet aux bailleurs présents sur le territoire de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

La gestion urbaine et sociale de proximité a été initiée sur le quartier Buisson-Gallouen en 2015, formalisée par une première convention inter-bailleurs conclue en 2018. La deuxième et présente convention décline le contrat de Ville renouvelé. Elle a été élaborée dans un cadre partenarial associant les 2 Villes, les 2 bailleurs sociaux présents sur le quartier ainsi que l'Etat, les services de la Métropole Rouen Normandie, les acteurs et habitants du quartier, notamment à l'occasion de diagnostics en marchant et rencontres des comités d'acteurs organisés en octobre 2024.

La présente convention proposée à votre approbation constitue le cadre qui permet de définir les priorités déclinées dans programme d'actions 2025 – 2027 :

- L'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers,
- L'augmentation de l'attractivité du quartier,
- L'amélioration de la qualité de vie,
- La favorisation du lien social et du vivre ensemble.

La présente convention engage les signataires suivants sur la période 2025 – 2030 :

- La Ville de Sotteville-lès-Rouen,
- La Ville de Saint-Etienne du Rouvray,
- La Métropole Rouen Normandie,
- La Préfecture de Seine-Maritime,
- Le Foyer du Toit Familial,
- Habitat 76

Elle précise les engagements de chacun des partenaires et les modalités de gouvernance et de financement de la démarche GUSP.